

Image not found or type unknown



Sortie d'indivision successsorale

Par **cathdegru**, le **19/11/2018 à 11:02**

Je suis en indivision dans une maison en Sardaigne avec mes quatres soeurs. Ma mère a gardé l'usufruit pour elle.
En raison de soucis financiers et de problèmes familiaux avec 3 des soeurs, je voudrais sortir de l'indivision.
Mes questions: rn-dois-je faire parvenir a mes soeurs un recommandé avec ma rn demande ? Ou dois-je passer par un notaire ?
Si notaire, puis-je prendre un notaire belge ? Ou dois-je rn prendre un notaire italien ?
Merci d'avance pour une réponse !

Par **amajuris**, le **19/11/2018 à 12:13**

bonjour,rnsi la maison est en sardaigne, c'est la loi italienne qui doit s'appliquer.
experatoo est un site de conseils juridiques de droit français.
salutations